

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 196

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Septèmes-les-Vallons - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2015/2017 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.54**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 2 octobre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2017) avec la commune de Septèmes-les-Vallons pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 6.898.000 €HT pour une subvention totale de 3.369.000 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 1.513.817 € pour un programme de travaux de 3.187.634 €HT, lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2015.

La deuxième tranche de ce programme (2016) a fait l'objet d'une subvention de 721.452 € pour un programme de travaux de 1.442.901 €HT, lors de la Commission Permanente du 16 décembre 2016.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Septèmes-les-Vallons pour la tranche 2017, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, à savoir :

- l'augmentation de la dépense subventionnable de la tranche 2017 du pôle « éclairage public » ;
- l'intégration d'une tranche 2017 pour le pôle « équipement informatique » ;
- la diminution de la tranche 2017 du pôle « requalification des espaces publics »

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2017, toutefois elles conduisent à un rééquilibrage des affectations, conformément au tableau en annexe 2 du rapport.

- ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Dans le cadre de l'application de la loi sur l'accessibilité des lieux publics aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, et afin de leur permettre de participer davantage à la vie sociale, culturelle et économique de la commune, la municipalité va procéder au titre de la tranche 2017 aux aménagements suivants :

- groupe scolaire des castors Isabella : pose d'un visiophone à hauteur réglementaire, signalétique, sanitaires PMR, rampe d'accès, dispositifs d'éveil à la vigilance escaliers et sur parois vitrées ;
- groupe scolaire Césari : élargissement des circulations et menuiseries, création de paliers, visiophone, signalétique, équipement pour les différences de niveaux, remplacement de lavabos, création de toilettes PMR, main courante et dispositifs de sécurité dans les escaliers ;

- salle Fernand Ros : installation d'un ascenseur pour l'accès en étage de cette salle pour les associations et les réunions, amélioration de l'entrée, adaptation des sanitaires ;

- foyer seniors Graziani : aménagement de l'entrée et des sanitaires, pose d'une signalétique.

Le montant global de cette opération prévue en 2015 et 2017, s'élève à 490.000 € HT, dont 200.000 HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 100.000 € (FSIL) et de 55.148 € (réserve parlementaire).

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 245.000 €, dont 100.000 € au titre de la tranche 2017.

- AMENAGEMENT DES GROUPES SCOLAIRES

- Extension de la maternelle Prévert

Suite à la création de nouveaux logements, la commune souhaite augmenter la capacité d'accueil de ce groupe scolaire situé en centre ville afin d'accueillir de nouveaux élèves. Les travaux prévoient la réalisation d'une extension à la maternelle permettant la création d'une nouvelle classe de 87 m², l'agrandissement et le réaménagement des locaux existants. Le dortoir, porté à 145 m², sera déplacé à l'opposé de la cour, une salle de motricité sera créée et un ascenseur sera mis en place.

- Extension de l'école élémentaire Tranchier Guidicelli

Le projet prévoit la construction d'une classe supplémentaire sur la surface disponible située au-dessus du réfectoire, en lien direct avec le couloir existant, portant à 11 classes la capacité de cet établissement.

- Extension de la cuisine centrale

Afin d'augmenter la capacité de production de la cuisine centrale à 1600 repas par jour pour desservir les groupes scolaires, centres aérés et foyer du troisième âge, la commune va procéder à l'acquisition d'un terrain situé au pré de l'Aube, cadastré AO n° 132 et 135 et construire une nouvelle cuisine centrale, la réhabilitation et l'extension de la cuisine actuelle n'étant pas réalisable sur site.

Le nouveau bâtiment de 490 m² sera situé dans le périmètre d'un futur éco-quartier et sera du type « bâtiment durable méditerranéen », tenant compte des critères thermiques. Les flux extérieurs seront étudiés afin de permettre la livraison par poids lourds avec quai de déchargement, stationnement, gestion des déchets...

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017, s'élève à 2.089.485 € HT, dont 1.216.485 € HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 251.765 € (DETR).

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 1.044.743 €, dont 608.243 € au titre de la tranche 2017.

- ECLAIRAGE PUBLIC

La commune possède 1941 points lumineux pour 64 armoires répartis sur le territoire communal, dont la plupart sont d'anciennes générations. Suite aux diagnostics réalisés, la commune poursuit un programme de remplacement des matériels vétustes et la mise en place d'éclairage à économie d'énergie.

En 2017, les secteurs concernés sont : les castors Isabella, le lotissement du Colombier, les chemins de la desserte, des castors, de la haute Bédoule, l'impasse du chemin de fer, la cité des Peyrets, le chemin de Fabrégoules, la ZA du pré de l'Aube, les chemins du vallon du maire, du vallon de la gazelle, l'avenue du 8 mai 1945 à Notre Dame limite.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017, s'élève à 429.500 €HT, dont 129.500 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 214.750 € dont 64.750 € au titre de la tranche 2017.

- AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

- Aménagement d'une halle couverte au complexe sportif du grand Pavois

La commune poursuit le développement des équipements sur le site sportif et de loisirs du grand Pavois, poumon vert de la commune et lieu de rencontres très fréquenté, par la réalisation d'une halle couverte de 650 m² afin de développer d'autres activités ; de type modulable, la halle pourra être aménagée en espace de différentes capacités en fonction des besoins.

- Aménagement d'un pôle athlétisme au complexe sportif Henri Fasano

Afin de développer la pratique de l'athlétisme sur son territoire, la commune va procéder à la réalisation d'un anneau à 4 couloirs, d'une piste de vitesse de 120 ml, d'aires de lancer de poids, javelot et d'aires de saut (longueur et perche).

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017, s'élève à 1.115.000 €HT, dont 515.000 €HT pour la tranche 2017.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat de 12.000 € (réserve parlementaire) et 80.000 €(CNDS) et de la Région de 100.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 557.500 € dont 257.500 € au titre de la tranche 2017.

- EQUIPEMENT INFORMATIQUE

Dans le cadre de l'évolution de l'infrastructure informatique de la commune, la municipalité a décidé de déployer des dispositifs de projection interactifs dans les groupes scolaires et va procéder à l'acquisition de vidéoprojecteurs reliés à des ordinateurs dans les groupes scolaires Ferry, Césari, Tranchier Guidicelli, Crespi et Langevin Wallon.

Par ailleurs sera mis en place l'optimisation des coûts liés à la production de repas et à la gestion des fluides par l'acquisition de logiciels de gestion et d'aide à la décision.

Le montant global de cette opération prévue de 2015 à 2017, s'élève à 269.020 €HT dont 105.000 €HT pour la tranche 2017.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 134.511 € dont 52.500 € au titre de la tranche 2017.

- REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS

La commune envisage une requalification des espaces publics, en zone urbaine ou périurbaine, définie avec l'avis de la population par le biais d'un budget participatif. Les travaux concernent le réaménagement de l'espace public de la basse Bédoule, lieu de passage vers le groupe scolaire et le centre aéré, par des travaux d'embellissement visant à favoriser les déplacements.

Par ailleurs, le projet prévoit également l'amélioration des espaces extérieurs du centre aéré Nelson Mandela afin de sécuriser le site et d'améliorer les conditions d'usage.

Le montant global de cette opération prévue en 2017, s'élève à 101.480 €HT.

La commune ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 50.738 € au titre de la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2017 s'élève à 2.267.465 €HT, réparti comme suit :

– Accessibilité des bâtiments communaux.....	200.000 €HT
– Aménagements des groupes scolaires	1.216.485 €HT
– Eclairage public	129.500 €HT
– Amélioration des équipements sportifs	515.000 €HT
– Equipement informatique	105.000 €HT
– Requalification des espaces publics	101.480 €HT
TOTAL	2.267.465 €HT

L'échéancier actualisé est le suivant :

- 2015 : 3.187.634 €HT
- 2016 : 1.442.901 €HT
- 2017 : 2.267.465 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 1.133.731 €, pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 3.369.000 € imputée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune de Septèmes-les-Vallons en application de la délibération n°100 du 2 octobre 2015.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Septèmes-les-Vallons, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 1.133.731 € pour la tranche 2017 du programme pluriannuel 2015/2017, sur une dépense subventionnable de 2.267.465 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport,
- m'autoriser à signer avec la commune de Septèmes-les-Vallons la convention de partenariat, avenant n°2 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet,
- approuver les affectations comme indiqués en annexe 2.

Cette action est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL